



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 AVRIL 2026

RESSOURCES
VIE INSTITUTIONNELLE

Désignation des membres du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) « Habitat Drouais »

Rapporteur : Christophe LE DORVEN
N°CC2026-116

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	105
Nombre de pouvoirs	5
Ne prend pas part au vote	3
Votants	110
Secrétaire de séance : Alain CAPERAN	

L'an 2026, le lundi 27 avril à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le mardi 21 avril 2026, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN.

Étaient présent(e)s :

Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉLAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Véronique GARNIER (Ardelles) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauches) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Dagmar Eva BERNITT (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Pierre SANIER (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Gérard JAGUIN (Dampierre-sur-Avre) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Sabine FRETEY (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Martine PITOU (Dreux) ; Philippe RIVE (Dreux) ; Caroline SIMOES (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Sophie WILLEMIN (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; Youssef

LAMRINI (Dreux) ; Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Stéphane DEBACKER (Escorpain) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Éric POINÇON (Favières) ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Laurianne FAURE (La Chaussée-d'Ivry) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDY (Marchezais) ; Glenn PRATS (Mézières-en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Cyril CHALMEY (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Christophe BESNARD (Prudemanche) ; Pervenche CHAUVIN (Puisseux) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thierry ANSEAUME (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Edwige GANDON (Tréon) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINI (Vernouillet) ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Caroline VABRE (Dreux) ; Fouzia KAMAL (Dreux) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ; Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :

Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Abdel-Kader GUERZA ; André HOMPS (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Eric DUQUESNOY ; Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) donne pouvoir à Monsieur Rémi LEPRAT ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

L'Office public de l'habitat « Habitat Drouais » est un établissement public industriel et commercial régi par les dispositions du code de la construction et de l'habitation (CCH).

Il constitue l'outil principal de la politique locale de l'habitat, assurant la production, la gestion et l'attribution de logements sociaux sur le territoire communautaire.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cet office est rattaché à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Conformément aux dispositions des articles L.421-8 et R.421-4 du CCH, lors de sa première réunion suivant son renouvellement, l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de rattachement :

- détermine le nombre des membres du Conseil d'administration qui ont voix délibérative (1) ;
- procède à la désignation, d'une part de ses représentants qui siègeront au sein du Conseil d'administration de l'Office et, d'autre part, d'un représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées (2) ;

Le Président invite enfin les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants (3).

La composition du conseil d'administration de l'Office public de l'Habitat (OPH) « Habitat Drouais » a été déterminée par le conseil communautaire par délibération n°2026-115 du 27 avril 2026 comme suit :

Représentants de l'établissement public de coopération intercommunale de rattachement désignés au sein de l'organe délibérant et parmi des personnalités qualifiées au regard des interventions de l'office dans le domaine des politiques de l'habitat		14
Représentants des structures socio-professionnelles (3)	Représentant désigné par la Caisse d'Allocations Familiales	1
	Représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales	1
	Représentant de l'association Action Logement Service	1
Représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées		1
Représentants des locataires élus par ces derniers		4
Représentants du personnel de l'office		2
Total		24

Concernant les autres membres du conseil d'administration, l'article R.421-8 I du CCH prévoit qu'il appartient à l'organe exécutif de l'établissement public de rattachement d'inviter les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants.

Dans ce cadre, le Président invitera la Caisse d'Allocations Familiales, l'Union Départementale des Associations Familiales, l'association Action logement Groupe, chacune pour ce qui la concerne, un représentant au sein du conseil d'administration de l'office.

Pour ce qui concerne les représentants des locataires, l'article R. 421-7 du CCH détermine leur modalité d'élection et la durée de leur mandat.

Considérant l'ensemble de ces éléments il est proposé de désigner les 14 élus et personnalités qualifiées de l'agglomération ainsi que le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Concernant les modalités de désignation des représentants de l'agglomération désignés au sein de l'organe délibérant, il convient d'appliquer les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT rendu applicable aux établissements publics de coopération intercommunale par l'article L.5211-1 du CGCT :

- les délégués sont désignés au scrutin uninominal secret à la majorité absolue, puis, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour ;
- le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;
- si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des organismes extérieurs, après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement et il en est donné lecture par le Président.

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 421-8, R. 421-4 et R. 421-10,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et L. 2121-21.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue des suffrages exprimés (17 contres, 7 absentions, 3 ne prend pas part au vote) :

ARTICLE 1 : CONSTATE qu'une seule liste a été proposée pour chaque poste à pourvoir au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat « Habitat Drouais » après appel de candidatures ;

ARTICLE 2 : DÉSIGNE EN CONSEQUENCE les représentants de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux au sein du conseil d'administration de l'Office public de l'habitat « Habitat Drouais » comme suit :

REPRESENTANTS PROPOSES
Sophie LAINE (Caisse d'Épargne)
Eric LE FAUCHEUR (Caisse des dépôts)
Mauricette PETIT (conseillère municipale de Tréon)
Abdel-Kader GUERZA
Nelson FONSECA
Mounir CHAKKAR
Caroline BRAY
Caroline SIMOES
Sabine FRETEY
Damien STEPHO
Catherine LUCAS
Patrick RIEHL
Louis ANEST
Thibault PELLETIER

ARTICLE 3 : DÉSIGNE le représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, comme suit :

ASSOCIATION
GIP RELAIS LOGEMENT

ARTICLE 4 : AUTORISE les représentants désignés à siéger au conseil d'administration de l'office et à y exercer l'ensemble des droits attachés à cette fonction ;

ARTICLE 5 : DIT que le Président invitera les autorités chargées de désigner les autres membres du conseil d'administration à faire connaître leurs représentants ;

ARTICLE 6 : AUTORISE le Président, ou son représentant dûment habilité, à notifier ces désignations à l'Office public de l'habitat « Habitat Drouais ».

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

<p>Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité :</p> <p>29 AVR. 2026</p> <p>La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p style="text-align: center;">POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 29 AVR. 2026</p> <p style="text-align: center;">Christophe LE DORVEN Président</p> <p style="text-align: center;">Alain CAPERAN Secrétaire de séance</p> 
--	---